

Enseignant	Valentin Pereda, professeur adjoint Courriel : valentin.pereda@umontreal.ca
------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Pour connaître les dates importantes du trimestre (modification, abandon, etc.), consultez le calendrier des études au <https://shorturl.at/dDEU6>

Une version électronique de ce plan de cours est disponible sur internet. On peut y accéder par la page d'accueil de l'école de criminologie (www.crim.umontreal.ca). Veuillez cependant noter que les informations qui suivent peuvent faire l'objet de modifications au cours du trimestre. Le cas échéant, le professeur vous avisera en classe ou, s'il y a lieu, au moyen du calendrier affiché sur le site StudiUM du cours.

1. Introduction

Le crime organisé constitue actuellement une des plus grandes menaces contre l'État de droit, la sécurité publique, la stabilité des régimes démocratiques et l'environnement. La lutte contre des activités telles que le trafic de drogues, la traite d'êtres humains, l'extorsion, la contrebande, ou la déforestation illégale constituent désormais une réalité incontournable du travail policier. Néanmoins, le phénomène du crime organisé demeure peu connu et mécompris dans les débats publics. Dans le milieu académique, des nombreuses questions suscitent encore des débats majeurs entre chercheurs. Qu'est-ce qu'un groupe criminel organisé ? Quelles sont les fonctions et structures les plus courantes des réseaux criminels ? Quelles sont les ressources que les groupes criminels déploient pour atteindre leurs objectifs ? Ce sont ces questions cruciales qui animeront nos discussions tout au long de ce cours.

2. Objectifs du cours

Les objectifs visés sont :

- Identifier les principaux débats théoriques autour du crime organisé.
- Élaborer une analyse critique des débats théoriques autour du crime organisé.
- Distinguer les différentes structures et fonctions des groupes criminels.
- Évaluer les représentations médiatiques et policières du crime organisé à travers le prisme de différentes théories académiques.
- Analyser, à l'aide de théories, des cas empiriques de crime organisé.

3. Pédagogie et enseignement

Ce cours de 45 heures et de 3 crédits.

Ce cours est un séminaire. Cela signifie que les étudiant(e)s se réunissent pour examiner des problématiques et analyser des questions sous la direction du professeur. Le succès de ce cours dépend donc principalement de la présence, de la participation et de l'implication des étudiant(e)s.

Le professeur débutera chaque séance avec une courte présentation (environ 15 à 20 minutes) du sujet qui sera examiné en classe. Le reste de la séance se déroulera en une suite d'échanges et de présentations par les étudiant(e)s. Le professeur agira en tant que directeur du séminaire, en guidant et modérant les échanges des étudiant(e)s. Le professeur incitera aussi le débat en s'appuyant sur des outils multimédias (e.g., extraits des films, documentaires, émissions d'actualités, séries télévisées), portant sur des cas emblématiques et des questions fondamentales concernant le crime organisé. Cette méthode permettra l'acquisition des connaissances théoriques et empiriques nécessaires, ainsi qu'un bagage conceptuel indispensable pour atteindre les objectifs ci-dessus explicités.

Il est de la responsabilité de chacun de prendre des notes durant les séances. Les étudiant(e)s sont invités à poser des questions en tout temps, ainsi qu'à exprimer leurs opinions et exposer leurs expériences personnelles en lien avec la matière donnée. En conséquence, et compte tenu de ce format d'enseignement mettant en priorité les interventions des étudiant(e)s, il se peut que le calendrier des présentations soit légèrement modifié. Ainsi, les thèmes pourraient ne pas être systématiquement abordés aux dates prévues. Cependant, les échéances – précisées si dessous – sont définitives et demeurent telles quelles.

Selon le règlement pédagogique (article 9.9 reproduit ci-dessous) l'étudiant(e) doit motiver toute absence à une évaluation. Pour ce faire, **il faut s'adresser au Secrétariat de son département d'attache et non pas au professeur.** Seul un motif imprévu et hors du contrôle de l'étudiant(e) peut être acceptable. Quand l'absence est motivée, l'étudiant(e) sera informé par écrit des modalités de reprise de l'évaluation. La modalité de reprise d'un examen est la suivante : passer un examen différé (dans le cas d'un examen intra) OU passer un examen final cumulatif (qui porte sur toute la matière couverte durant la session) OU compléter un travail compensatoire. **Le choix de la modalité appartient à l'enseignant du cours.** En cas d'absence à un examen intra, la réussite d'un cours ne peut jamais se faire sur la base d'un examen final non cumulatif.

« L'étudiant(e) doit motiver par écrit toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans

*le cas de force majeure, il ou elle doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et **fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrables suivant l'absence.***

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité avec les règles, politiques et normes applicables à l'Université.

*Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. **De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer. La date et la durée de l'absence. Il doit aussi permettre l'identification du médecin.*** »

4. Evaluation

Travail évalué	Date de remise	% de la note finale
Participation	Évaluation en continu	25%
3 présentations en classe	Les présentations commencent le 15 janvier et finissent le 15 avril.	21% (7% par présentation)
Essai 1 : théorie vs. culture populaire	19 février avant 18 h30	25%
Essai 2 : étude de cas	15 avril avant 18 h30	29%

4.1 Participation (25%)

Ce cours est un séminaire, ce qui implique que l'apprentissage se produit principalement à travers le débat et l'analyse collective. La participation des étudiant(e)s est alors cruciale pour le bon développement du cours. C'est pour cette raison que la note de participation représente un pourcentage non négligeable de la note finale.

Pour contribuer de manière constructive aux discussions du groupe il est essentiel d'avoir lu les textes obligatoires qui correspondent à chaque séance. Je maintiendrai un relevé des participations de chaque étudiant. Chaque fois qu'un étudiant contribue à la discussion collective en présentant un argument, un contre-argument, un exemple, un contre-exemple ou une question théorique, j'inscrirai sa participation dans son relevé.

La note finale de participation sera attribuée en fonction de la contribution totale de chaque étudiant aux discussions du groupe. Autrement dit, les étudiant(e)s qui auront plus contribué aux discussions tout au long du cours obtiendront les meilleures notes de participation.

4.2 Présentations en classe (21%)

Chaque étudiant réalisera trois présentations au long du trimestre. Chaque présentation constituera 7% de sa note finale.

Première présentation : analyse d'un texte (7%)

Au début de chaque séance, deux étudiant(e)s présenteront de manière individuelle une analyse de cinq minutes d'un des textes facultatifs de la semaine. A travers leurs exposés, les présentateurs devront répondre aux questions suivantes :

- Quel est l'argument principal développé par l'auteur du texte ?
- Comment l'argument contribue-t-il à la compréhension du phénomène du crime organisé.
- Quels sont les éléments du texte qui m'ont marqué et que je voudrais discuter avec le groupe pendant cette séance ?

Deuxième présentation : étude de cas (7%)

Pour commencer la deuxième moitié de chaque séance, un groupe intégré par deux ou trois étudiant(e)s réalisera un exposé de quinze minutes dans le but d'examiner un cas emblématique du sujet de la semaine. Il peut s'agir d'un cas historique ou d'actualité, ou encore d'un cas fictif (d'un film, une série ou un roman). Les présentateurs peuvent aussi établir des liens entre le cas présenté et les textes discutés au cours des séances précédentes.

Troisième présentation : proposition de recherche (7%)

Les dernières 25 minutes de chaque séance seront consacrées aux présentations des projets de recherche. Trois étudiant(e)s présenteront individuellement en cinq minutes leurs idées pour leur deuxième essai (étude de cas). Les étudiant(e)s qui présentent en début du trimestre devront simplement présenter des idées générales des thématiques qu'elles ou ils aimeraient aborder dans leur essai. Les étudiant(e)s qui présentent en fin de trimestre devront présenter leur projet de manière plus détaillée. Après chaque présentation, les camarades des présentateurs poseront des questions et fourniront des commentaires constructifs dans le but d'enrichir le projet présenté. Ces questions seront comptabilisées en tant que participations.

4.3 Essais (54%)

Les étudiant(e)s écriront deux courts essais au long du trimestre. Les deux essais doivent être bien organisés et inclure une introduction énonçant l'argument principal du papier, un paragraphe indiquant la structure du texte, un corpus argumentatif et une conclusion. Les critères d'évaluation seront : 1) utilisation des textes et théories examinées en classe, 2) originalité de l'argument développé, 3) qualité de la structure argumentative, 4) clarté de l'argumentation.

Essai 1 : Théorie vs. culture populaire. À remettre sur StudiUM le 19 février avant 18h30. (25%).

Les étudiant(e)s doivent écrire une analyse d'un des films ou séries télévisées indiquées ci-dessous. L'analyse doit examiner la manière dont les théories discutées en classe confirment ou démentent différents aspects du film ou de la série.

- The Godfather
- Scarface
- American Gangster
- The Wire
- Narcos
- The Sopranos
- Il Traditore (2019)
- A Frozen River
- Donnie Brasco
- Training Day
- Un prophète
- Narcos Mexico
- Gomorrah (le film)
- Omertà (la série)
- The Whistleblower
- The Untouchables
- Cidade de Deus
- Breaking Bad
- Tropa de Elite
- Outrage (2010)
- Goodfellas

L'analyse ne doit pas dépasser les 2,500 mots (Century Schoolbook 12, interligne double). Cet essai doit inclure des références explicites aux théories et aux auteurs évoqués en classe (e.g., « D'après Gambetta (1993)»). Cependant, il n'est pas nécessaire d'inclure une liste des ouvrages référencés.

Essai 2 : Etude de cas. À remettre sur StudiUM le 15 avril avant 18 h30. (29%).

Les étudiant(e)s doivent écrire une analyse d'un cas empirique. Il doit s'agir d'une analyse critique d'un cas de crime organisé au Canada ou à l'étranger (e.g., la « French Connection », le déclin des Yakuza au XXI siècle). Il peut s'agir d'un cas historique (e.g., l'émergence de la Cosa Nostra en Sicile) ou d'actualité (e.g., le cas des règlements de comptes sanglants entre groupes rivaux à Montréal). Les étudiant(e)s doivent employer une approche critique des théories et auteurs examinés tout au long du cours et démontrer un effort de recherche important, notamment en évoquant des études et arguments différents de ceux analysés en classe.

L'essai ne doit pas dépasser les 3,500 mots. (Century Schoolbook 12, interligne double). Cet essai doit inclure des références explicites aux théories et aux auteurs évoqués en classe (e.g., « D'après Gambetta (1993)»). Contrairement au premier essai, le deuxième essai doit aussi inclure une liste des travaux référencés. Cette liste ne sera pas comptabilisée dans la longueur du texte.

Le plagiat à l'UdeM est sanctionné par le règlement disciplinaire sur la fraude et le plagiat concernant les étudiant(e)s. Pour plus de renseignements, consultez le site www.integrite.umontreal.ca

Ainsi, tout plagiat se verra attribuer la note 0 et sera rapporté à la Faculté des Arts et Sciences. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le

renvoi de l'université. Il est fortement recommandé de prendre connaissance des règles en vigueur à l'Université de Montréal en matière de plagiat.

Les travaux remis en retard sans autorisation préalable du professeur seront pénalisés de 10% le premier jour, puis de 5% pour chaque jour subséquent. Ce délai ne peut excéder 5 jours. Les jours de fin de semaine et les jours fériés comptent comme des jours réguliers.

5. Lectures obligatoires

Le cours nécessite au moins une lecture obligatoire par séance. **Ces lectures sont matière à évaluation au même titre que les séances.** L'ensemble des textes sera disponible en format PDF sur le site StudiUM du cours. Les étudiant(e)s n'ont donc pas de recueil de texte à acheter. Il est à noter que StudiUM sera utilisé uniquement et strictement comme plateforme où les étudiant(e)s auront accès aux lectures obligatoires, ainsi qu'aux résultats des évaluations.

6. Calendrier des rencontres et présentation de la matière

Séance 1 : 8 janvier, 2024 | Introduction et organisation du cours

Aucune lecture n'est requise pour cette séance.

Séance 2 : 15 janvier, 2024 | Que-ce que le crime organisé ?

Lectures obligatoires :

Von Lampe, K. (2015). *Organized Crime: Analyzing Illegal Activities, Criminal Structures, and Extra-legal Governance*. Los Angeles : SAGE Publications. Chapitres 1 et 2, pp. 2-35.

Paoli, L. (2002). The paradoxes of organized crime. *Crime, Law and Social Change*, 37(1), 51–97

Lectures optionnelles:

Serio, J. (2008). *Investigating the Russian Mafia*. Durham, NC: Carolina Academic Press. Chapitre 3, pp. 43-69. (**Présentation orale #1**)

Poppi, F. (2023). In dubio pro reo: The impact of certainty and uncertainty on the identities and beliefs of an organized crime member. *Deviant Behavior*, XX, 1–18. (**Présentation orale #2**)

Hosford, K., Aqil, N., Windle, J., Gundur, R. V., & Allum, F. (2021). Who researches organised crime? A review of organised crime authorship trends. *Trends in Organized Crime*, 1-23. (**Présentation orale #3**)

Séance 3 : 22 janvier, 2024 | Crime organisé et l'Etat

Lectures obligatoires:

Olson, M. (1993). Dictatorship, Democracy, and Development. *The American Political Science Review*, 87(3), 567–576.

Lupsha, P. (1996). Transnational organized crime versus the Nation-State. *Transnational Organized Crime*, 2(1), 21-48.

Lectures optionnelles :

Snyder, R., & Duran-Martinez, A. (2009). Does illegality breed violence? Drug trafficking and state-sponsored protection rackets. *Crime, Law and Social Change*, 52(3), 253–273. (Présentation orale #4)

Volkov, V. (1999). Violent Entrepreneurship in Post-Communist Russia. *Europe-Asia Studies*, 51(5), 741–754. (Présentation orale #5)

Séance 4 : 29 janvier, 2024 | Régulation extra-légale

Lectures obligatoires :

Lessing, B. (2021). Conceptualizing Criminal Governance. *Perspectives on Politics*, 19(3), 854-873.

Gambetta, D. (1993). *The Sicilian Mafia: the business of private protection*. Cambridge, Mass: Harvard University Press. Chapitres 1 et 2. 15-52.

Lectures optionnelles :

Skarbek, D. (2011). Governance and Prison Gangs. *American Political Science Review*, 105(4), 702–716. (Présentation orale #6)

Campana, P., & Varese, F. (2018). Organized crime in the United Kingdom: Illegal governance of markets and communities. *British Journal of Criminology*, 58, 1381-1400. (Présentation orale #7)

Fazekas, M., Sberna, S., & Vannucci, A. (2022). The extra-legal governance of corruption: Tracing the organization of corruption in public procurement. *Governance*, 35(4), 1139–1161. (Présentation orale #8)

Séance 5 : 5 février, 2024 | Crime organisé, guerre et terrorisme

Lectures obligatoires :

Makarenko, T. (2004). The Crime-Terror Continuum: Tracing the Interplay between Transnational Organized Crime and Terrorism. *Global Crime*, 6(1), 129–145.

Kalyvas, S. N., Shirk, D., & Wallman, J. (2015). How Civil Wars Help Explain Organized Crime—and How They Do Not. *Journal of Conflict Resolution*, 59(8), 1517–1540.

Lectures optionelles :

Björnehed, E. (2004). Narco-Terrorism : The Merger of the War on Drugs and the War on Terror. *Global Crime*, 6(3-4), 305-324. (Présentation orale #9)

Bell, S., Flynn, M., & Martinez Machain, C. (2018). U.N. peacekeeping forces and the demand for sex trafficking. *International Studies Quarterly*, 62(1), 643-655. (Présentation orale #10)

Séance 6 : 12 février, 2024 | Crime organisé et genre

Lectures obligatoires :

Selmini, R. (2020). Women in organized crime. *Crime and Justice*, 49(1), 339-383.

Allum, F. (2007). Doing it for themselves or standing in for their men ? Women in the Neapolitan Camorra (1950-2003). In G. Fiandaca (Éd.), *Women and the Mafia*. Springer. 9-19.

Lectures optionelles :

Otomo, R. (2007). Women in organized crime in Japan. In G. Fiandaca (Éd.), *Women and the Mafia*. Springer. 205-218. (Présentation orale #11)

Longrigg, C. (2007). Women in organized crime in the United States. In G. Fiandaca (Éd.), *Women in the Mafia*. Springer. 235-284 (Présentation orale #12)

Bonello, D. (2023). *Narcas: The secret rise of women in Latin America's cartels*. Beacon Press. (Présentation orale #13)

Séance 7 : 19 février, 2024 | Crime organisé et corruption – Date limite pour la remise des essais #1 : « Théorie vs culture populaire ».

Lecture obligatoire :

Holmes, L. (2015). *Corruption: A Very Short Introduction*. Oxford University Press. Chapitres 1 et 2. 1-35.

Gibson, D. (2014) Enduring illusions: The social organization of secrecy and deception. *Sociological Theory*, 32(4), 283-306.

Lectures optionelles:

Beare, M. (1997). Corruption and organized crime: lessons from history. *Crime, Law and Social Change*, 28(1), 155-172. (Présentation orale #14)

Van de Bunt, H., Siegel, D., & Zaitch, D. (2014). The Social Embeddedness of Organized Crime. In L. Paoli (Ed.), *The Oxford Handbook of Organized Crime*. Oxford University Press. 321-339. (Présentation orale #15)

Wang, P. (2017). Introduction: Socio-economic studies of the Mafia. In *The Chinese Mafia: Organized crime, corruption, and extra-legal protection*. Oxford University Press. 3–23. (Présentation orale #16)

Séance 8 : 26 février, 2024 | Crime organisé et violence

Lectures obligatoires :

Reuter, P. (1984). Violence and market organization. In *Disorganized crime* (pp. 132–150). The MIT Press.

Pereda, V. (2021). Macabre ceremonies : How Los Zetas produces extreme violence to promote organizational cohesion. *Violence: An International Journal*, 1-19.

Lectures optionnelles :

Campana, P., & Varese, F. (2013). Cooperation in Criminal Organizations: Kinship and violence as credible commitments. *Rationality and Society*, 25(3), 263–289. (Présentation orale #17)

Duran-Martinez, A. (2015). To Kill and Tell? State Power, Criminal Competition, and Drug Violence. *Journal of Conflict Resolution*, 59(8), 1377–1402. (Présentation orale #18)

Contreras, R. (2013). Rikers Island: Normalizing violence. In *The stickup kids: Race, drugs, violence, and the American dream*. University of California Press. 72–86. (Présentation orale #19)

Séance 9 : 11 mars, 2024 | Communication et apprentissage

Lectures obligatoires :

Kenney, M. (2007). *From Pablo to Osama: trafficking and terrorist networks, government bureaucracies, and competitive adaptation*. University Park: Pennsylvania State University Press. Introduction. 1-25.

Gambetta, D. (2009). *Codes of the Underworld: how criminals communicate*. Princeton: Princeton University Press. Introduction et Chapitre 1. 3-30.

Lectures optionnelles:

Kenney, M. (2007). *From Pablo to Osama: trafficking and terrorist networks, government bureaucracies, and competitive adaptation*. University Park: Pennsylvania State University Press. Chapitre 2. 49-78. (Présentation orale #20)

Gambetta, D. (2009). *Codes of the Underworld: how criminals communicate*. Princeton: Princeton University Press. Introduction et Chapitre 2. 31-53. (Présentation orale #21)

Catino, M. (2015). Mafia rules. The role of criminal codes in mafia organizations. *Scandinavian Journal of Management*, 31(4), 536–548. (Présentation orale #22)

Séance 10 : 18 mars, 2024 | Crime organisé au Canada

Lectures obligatoires :

Schneider, S. (2009). La Cosa Nostra comes to Canada. In *Iced: The Story of Organized Crime in Canada* (pp. 227–234). Wiley.

Morselli, C. (2009). Hells Angels in springtime. *Trends in Organized Crime*, 12(2), 145–158.

Lectures optionnelles:

Sher, J., & Marsden, W. (2007). The red and white maple leaf. In *Angels of death: Inside the biker gangs' crime empire* (pp. 305–340). Da Capo Press. (Présentation orale #23)

Schneider, S. (2017). *Canadian organized crime*. Canadian scholars, Chapitre 1. 3-32. (Présentation orale #24)

Service canadien des renseignements criminels. (2022). *Rapport public sur le crime organisé au Canada*. Sécurité publique Canada. 1–16. (Présentation orale #25)

Séance 11 : 25 mars, 2024 | Crime organisé au Mexique

Lectures obligatoires :

Atuesta, L. (2017). Meet the Narco: Increased competition among criminal organisations and the explosion of violence in Mexico. *Global Crime*, 18(4), 375-402.

Pereda, V. (2022). Why Global North criminology fails to explain organized crime in Mexico. *Theoretical Criminology*, 1-21.

Lectures optionnelles :

Atuesta, L., & Pérez-Dávila, Y. (2017). Fragmentation and cooperation: The evolution of organized crime in Mexico. *Trends in Organized Crime*, 21, 235-261. (Présentation orale #26)

Calderon, G., Robles, G., Díaz-Cayeros, A., & Magaloni, B. (2015). The Beheading of Criminal Organizations and the Dynamics of Violence in Mexico. *Journal of Conflict Resolution*, 59(8), 1455-1485. (Présentation orale #27)

Pansters, W. (2018). Drug trafficking, the informal order, and caciques. Reflections on the crime-governance nexus in Mexico. *Global Crime*, 19(3-4), 315-338. (Présentation orale #28)

Séance 12 : 8 avril, 2024 | Crime organisé au Japon

Lectures obligatoires :

Hill, P. (2004). The Changing Face of the Yakuza. *Global Crime*, 6(1), 97-116.

Kaplan, D. E., & Dubro, A. (2012). *Yakuza: Japan's Criminal Underworld*. Berkeley: University of California Press. Chapitre 1, 3-28.

Lectures optionnelles:

Varese, F. (2006). The secret history of Japanese cinema: The Yakuza movies. *Global Crime*, 7(1), 105-124. (Présentation orale #29)

Raz, J. (1992). Self-presentation and performance in the Yakuza way of life : Fieldwork with a Japanese underworld group. In R. Goodman & K. Refsing (Éds.), *Ideology and practice in modern Japan*. Routledge. 210-234 (Présentation orale #30)

Séance 13 : 15 avril, 2024 | La lutte contre le crime organisé. – Date limite pour la remise des essais #2 : « étude de cas ».

Lectures obligatoires :

Jacobs, J., & Dondlinger Wyman, E. (2014). Organized crime control in the United States of America. In L. Paoli (Ed.), *The Oxford handbook of organized crime*. Oxford University Press. 530-544.

Fijnaut, C. (2014). European Union organized crime control policies. In L. Paoli (Ed.), *The Oxford handbook of organized crime*. Oxford University Press. 573-592.

Lectures optionnelles :

Beare, M., & Woodiwiss, M. (2014). U.S. organized crime control policies exported abroad. In *The Oxford handbook of organized crime*. Oxford University Press. 545-57 (Présentation orale #31)

Pereda, V. (2023). Working for both sides: How organised crime networks influence Mexican police culture. *Policing and Society*, 33(7), 749-766. (Présentation orale #32)